

## MAIRIE de VILLEGLY

### COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 18 MARS 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 18 mars 2024 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – GREFFIER – MAURY – SANCHEZ – BROUSSE – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – SALANDINI – FOURES – BELUCHE.  
M. Emmanuel COULONVAL est arrivé en cours de séance.

Absents excusés : Mmes POUSSE – LEVEJAC.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

#### - AFFECTATION DES RESULTATS.

M. le Maire présente les résultats de clôture 2023 :

- Investissement : -111 175.46 € (transférés dans les recettes d'investissement)
- Fonctionnement : 624 224.65 €

Il propose à ses collègues l'affectation du résultat dans les conditions ci-après :

- Recette de fonctionnement au compte R002 = 537 049.19 €
- Recette d'investissement au compte 1068 = 87 175.46 €

Approbation par l'ensemble du Conseil Municipal qui vote l'affectation du résultat.

#### - TAUX D'IMPOSITION 2024.

M. le Maire informe ses collègues que les bases prévisionnelles 2024 vont subir une hausse de 3.8 % liée au taux de l'inflation.

Il rappelle que l'année dernière, cette augmentation était de plus de 7 % et que le Conseil Municipal avait décidé de réduire les taux communaux de moitié, afin d'éviter une trop grosse imposition des contribuables.

Aussi, cette année, compte tenu de l'augmentation annoncée, il propose de ne pas modifier les taux de 2023 qui s'élèvent à :

- Taxe foncière (bâti) : 48.33 %
- Taxe foncière (non bâti) : 101.77 %
- Taxe d'habitation : 22.41 %

Accord unanime du Conseil Municipal.

#### - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

M. le Maire propose à ses collègues que le montant des subventions attribuées aux associations pour 2024 restent dans l'esprit de celui de 2023, à savoir, une subvention de base forfaitaire de 300 € et une subvention particulière liée à des opérations exceptionnelles proposées par des associations.

Le montant total des aides pour 2024 s'élève à 14 250 €.

Accord unanime du Conseil Municipal.

#### - APPROBATION DU P.L.U.

M. le Maire rappelle à ses collègues que par délibération du 18 janvier 2021, ce dernier a prescrit la révision du P.L.U.

Après débats du Conseil Municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ainsi que les dispositions arrêtées dans le cadre de la réflexion menée avec le bureau d'études SOLIHA, le P.L.U. a été arrêté le 27 février 2023.

La consultation des personnes publiques associées a été lancée le 30 mars 2023. A l'issue de cette concertation, le Préfet a émis un avis favorable sous réserve, au projet.

A la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec réserves et préconisations.

Le document définitif a pris en compte, l'ensemble des réserves formulées par les citoyens, le Préfet, au titre des Personnes Publiques Associées et du commissaire enquêteur.

Le document ainsi modifié est proposé à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce dernier, à l'unanimité, approuve la révision générale du P.L.U. de la commune.

- **APPROBATION DE LA B.A.L. : BASE D'ADRESSE LOCALE.**

M. le Maire informe ses collègues que, de par la Loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la Base Adresse Locale Communale doit être réalisée sous la responsabilité du Maire.

Elle porte sur la dénomination de l'ensemble des voies de la commune et la numérotation de tous les locaux situés sur ces voies. Les services administratifs de la commune ont réalisé cette base et M. le Maire propose à ses collègues sa validation.

Accord unanime du Conseil Municipal pour sa validation et entrée en vigueur du dispositif à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024. Une mise à disposition sur le site Internet sera effective, avant le 1<sup>er</sup> juin 2024.

- **DEMARCHE « VILLAGE AMBASSADEUR DU DON D'ORGANES ».**

M. le Maire rappelle à ses collègues que la commune a été sollicitée, afin d'être partenaire dans la démarche « Village ambassadeur du don d'organes ».

Mme Véronique MARCAILLOU chargée de ce dossier présente les objectifs de cette démarche qui portent, sur la mise en place d'un panneau d'information et éventuellement de réunions d'informations.

Avis unanime du Conseil Municipal pour reconnaître Villegly, Village Ambassadeur du don d'organes et la mise en place d'activités suite à cette décision.

- **RIFSEEP.**

M. le Maire rappelle à ses collègues que par délibération du 29 janvier 2024, il a été décidé la mise à jour du montant maximum du RIFSEEP.

Il s'avère que, au titre du contrôle de la légalité, la Préfecture a fait état d'un montant erroné dans le tableau récapitulatif qui concerne plus particulièrement la cadre d'emploi des techniciens.

Cette erreur matérielle nécessite de reprendre une nouvelle délibération avec les bons montants.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **DELIBERATION CORRIGEE.**

M. le Maire propose au Conseil Municipal, de rajouter à l'ordre du jour, la modification de la délibération n° 67/2024, en date du 04 mars 2024, concernant les demandes de subventions auprès du Département et de la Région pour la mise en place d'un système de production d'eau chaude au camping.

Il s'agit d'une erreur matérielle sur le montant qui nécessite de reprendre une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal donne son accord sur le rajout de cette question à l'ordre du jour et approuve le montant réel qui s'élève à 29 225 € H.T. au lieu de 29 325 € H.T.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

M. BENOIT fait part des travaux en cours :

- Eglise :

Les travaux de peintures murales sont terminés. Le soubassement du Cœur sera réalisé par les services techniques.

- Salle polyvalente :

Les travaux sont en cours et les délais respectés.

- Colonne à eau :

La consommation d'eau annuelle tourne autour de 1 000 m<sup>3</sup> alors que l'autorisation des services de l'Etat est de 5 000 m<sup>3</sup>.

Au regard des difficultés liées à la sécheresse, une réflexion a été menée. A cet effet, il propose pour 2024, 3 catégories d'utilisation, afin de sensibiliser les utilisateurs :

- Jusqu'à 30 m<sup>3</sup> : gratuit,
- Entre 30 et 50 m<sup>3</sup> : 1 € le m<sup>3</sup>,
- Plus de 50 m<sup>3</sup> : 2 € le m<sup>3</sup>

Le régime sera identique, tant pour les particuliers que pour les professionnels. Au préalable, le problème de la régie doit être réglé auprès du Service de Gestion Comptable.

Ce dossier sera présenté et soumis au vote du prochain conseil.

M. COULONVAL fait le point sur la démarche de mise en valeur de l'arborétum situé au Pontils avec une visite de spécialistes de l'ONF et une demande de classement « Arbre remarquable » d'un séquoia.

M. AZEMA fait le bilan de la réunion des associations qui s'est déroulée dans un excellent climat. Cette année encore, les manifestations exceptionnelles portées par la pétanque, le rugby et le foot sont maintenues.

M. GREFFIER informe ses collègues que dans le cadre des travaux à la salle polyvalente, les caméras situées dans le secteur du camping ont été désactivées.  
La consultation pour le prestataire cantine sera réalisée après le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 10.

Le Maire,

  
Alain MARTY

